



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez demander à vous faire payer vos JRTT !

L'article 5 de la loi de finances rectificative pour 2022 prévoit la possibilité pour les salariés de renoncer à tout ou partie de leurs jours de RTT acquis du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025, sur leur demande et en accord avec leur employeur.

La CFDT s'alarme car on y voit un puissant levier pour l'employeur, lui permettant de refuser l'attribution de jours de repos en arguant du paiement de ceux-ci, face à un salarié tiraillé entre son besoin de repos et l'amélioration de son pouvoir d'achat.

Le passage aux 35 heures et la mise en place de JRTT est une avancée sociale. La CFDT réclame des augmentations réelles et conséquentes de salaire. Le gouvernement préfère augmenter le pouvoir d'achat des personnels en revenant sur un acquis social.

La CFDT défendra toujours les acquis sociaux et se battra pour une augmentation des salaires et du pouvoir d'achat des personnels !

Voici le détail de cette mesure temporaire

- ◆ Les personnels **volontaires** peuvent racheter tout ou partie des JRTT acquis du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025 (sans plafond). Vous pouvez donc vous faire payer de 1/2 à 2 JRTT par période.
- ◆ Les journées travaillées à la place de ces JRTT donneront lieu à une majoration de salaire des 25% ou de 50% dans les conditions définies par notre ANAT.
- ◆ Les heures payées dans le cadre de ce rachat ne s'imputent pas sur le contingent annuel d'heures supplémentaires (max : 220h/an).
- ◆ La rémunération majorée (de 25% ou 50%) payée dans le cadre de ce dispositif bénéficie de l'exonération d'impôts sur le revenu jusqu'à 7 500€ nets.

Si ce dispositif vous intéresse faites en la demande auprès de la DRH.



L'ADHÉSION c'est SERVICES compris !

Être adhérent-e à la CFDT, c'est aussi avoir accès à tous les services inclus dans le prix de mon adhésion...

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

Une question ? Parce que je suis adhérent, je peux à tout moment avoir une réponse, y compris sur les sujets qui concernent ma vie privée (logement, allocations, etc).

La plateforme d'aide à la recherche d'emploi, de stage et de reconversion professionnelle.



Bénéficiez gratuitement du service de petites annonces en ligne sur l'Espace adhérents CFDT ou dans Cfdt Magazine.

Avantages & moi

La billetterie loisirs et culture à tarifs réduits pour les salariés adhérents des petites entreprises et du particulier employeur.

MaFormation Cfdt: en 1 clic!

Notre plateforme multimodale d'e-learning est accessible via l'espace adhérent. Tout adhérent dispose d'un droit à la formation syndicale de 12 jours/an.

CNAS

CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE

SOUTIEN JURIDIQUE Vous n'êtes plus seul face à votre employeur, un défenseur syndical agréé ou un avocat vous représente.

LA PRESTATION GRÈVE

La CFDT est la seule à proposer à ses adhérents une caisse de grève qui indemnise leur perte de revenus en cas de grève*.

L'ASSURANCE "VIE SYNDICALE"

Couvre les adhérents en cas de dommage corporel à l'occasion de leur activité syndicale.

L'ASSURANCE "VIE PROFESSIONNELLE"

Prend en charge les frais de défense en cas de mise en cause par un tiers dans l'exercice de sa profession, si l'employeur refuse d'assurer la défense de son salarié*.

*Services actifs à partir de 6 mois de cotisation.



Cfdt:

PARTAGE
DE TOIT

Pour louer une chambre chez l'habitant à un coût inférieur au marché immobilier local.

... et encore d'autres services, publications, accès internet réservés à découvrir dans votre livret d'accueil CFDT ! (www.CFDT.fr/bienvenue)

CFDT.FR

En plus, ma cotisation bénéficie d'un crédit d'impôt de 66% ou est déductible de mes frais réels !